



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 27 mars 2025

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO M. Philippe LABORDERIE
Mme Christelle TREHET-COLLET Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Projet de budget adressé le 13 mars 2025, article L.5217.10.4 CGCT
Convocation adressée le 21 mars 2025, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} avril 2025, article L.2121.25 CGCT

POINT N°2 – BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION PROVI-SOIRE DE RESULTAT 2024

Monsieur PAVILLON, Président, rappelle que, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le conseil d'administration peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Le conseil d'administration inscrit également au budget la prévision d'affectation. Les déficits et excédents de fonctionnement font l'objet d'une reprise anticipée au budget 2025.

Les résultats estimés 2024 se décomposent ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	673 248,75 €	715 490,91 €	+42 242,16 €
	Résultat antérieur reporté (compte 002)		54 496,44 €	+ 54 496,44 €
	Résultats à affecter			+ 96 738,60 €

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat de l'exercice	15 753,00 €	12 426,71 €	-3326,29 €
	Résultat antérieur reporté (compte 001)		4071,64 €	+ 4071,64 €
	Résultat de Clôture de l'exercice			+ 745,35 €
	RAR	1078,97 €		
	Besoin de financement			-333,62 €

Vu l'article L.2311-5 du CGCT,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2024 suivants :

	Budget Principal
Résultats 2024- Section de fonctionnement (compte 002)	+ 96 738,60 €
Résultats 2024 - Section d'investissement (compte 001)	+ 745,35 €

- d'affecter provisoirement le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 en 2025 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	96 738,60 €
Affectation à la section d'investissement (c/1068)	+333,62 €
Affectation à la section de fonctionnement - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	+ 96 404,98 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration approuve cette proposition.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

